

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE « LOST AND FOUND BAG MOBILE »

(Version en vigueur au.2023)

## Article premier : Généralités

### 1.1. Identité du Prestataire :

#### LA SOCIÉTÉ « BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE »

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social du Vendeur : Aéroport Marseille Provence, 13700 MARIGNANE.

Adresse pour la correspondance : Boîte postale 15 – 13727 MARIGNANE CEDEX.

RCS MARSEILLE 948 276 472 – TVA intracommunautaire : FR42948276472

Site : <https://lostandfound.bagmobile.fr>

Hébergeur : OVH – 2, Rue Kellermann 59100 ROUBAIX. ☎ : 09.72.10.10.07

Nom du Responsable : Monsieur Rudy INGUIMBERTY

Informations pratiques :

- Localisation du Prestataire : Service des Consignes de l'Aéroport de Marseille Provence,
- Hall A - Zone des départs – Terminal 1.
- Horaires d'ouverture : Tous les jours de 05.00h à 19.00h
- Contact : bagmobile.aeroport@gmail.com

### 1.2. Lexique des termes employés dans les présentes « Conditions Générales de Vente »

**Le Client** : Désigne la personne physique qui déclare sur le Site internet du Prestataire, un/des Objet(s) perdu(s) au sein de l'Aéroport de Marseille Provence ainsi que dans ses dépendances (parkings, couloirs, à bord des avions en escale sur AMP, tarmac, etc.,) et lui demande de les retrouver après avoir renseigné utilement les caractéristiques de(s) Objet(s), puis les récupère selon l'option qu'il a choisie.

**Les Coordonnées** : Désignent les renseignements communiqués par le Client sur sa déclaration « Recherche Objet(s) perdu(s) » : nom, prénoms, adresse mail, téléphone, pour pouvoir être contacté par le Prestataire lorsque le(s) Objets signalés sont retrouvés.

**Les Services proposés** : Le Prestataire propose au Client d'identifier dans le(s) Objet(s) trouvés et déposés au service consigne de l'Aéroport Marseille Provence, ceux qu'il a déclarés comme perdus sur le Site <https://lostandfound.bagmobile.fr> et, de les lui restituer après vérifications, soit par mise à disposition en boutique, soit par expédition selon l'option retenue.

**Le(s) Objets perdus** : Désignent le(s) Objet(s) déclarés perdus par le Client sur le site internet du Prestataire, après envoi du formulaire dûment renseigné, contenant une description appropriée desdits Objets (marque, couleur, signe distinctif) auquel pourra être joint des photos, pour faciliter leurs identifications par le Prestataire.

**Restitution de(s) Objet(s) retrouvé(s)** : Désigne la procédure de restitution de(s) Objet(s) au Client, après leurs identifications par le Prestataire, selon l'option choisie (retrait boutique ou expédition).

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE « LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

**Fin du Service Objets perdus/retrouvés :** Désigne le délai pendant lequel le(s) Objet(s) perdus seront recherchés et celui au-delà duquel ils ne le sont plus.

**Commande :** Désigne le choix effectué par le Client pour récupérer le(s) Objets retrouvés (expédition/ou retrait en Boutique).

**Adresse de retrait :** Désigne l'endroit où le Client peut venir récupérer le(s) Objet(s) retrouvés par le Prestataire : Consigne de l'Aéroport Marseille Provence, Hall A, Zone des départs, Terminal 1, 13700 MARIIGNANE (Horaires de retrait : tous les jours de 05.00 h à 19.00 h).

**Adresse d'expédition :** Désigne l'adresse communiquée par le Client lors de la passation de sa Commande, où le(s) Objet(s) retrouvés devront lui être expédiés.

**Prix :** Désigne les prix de vente des services indiqués en euros et en vigueur au moment de la confirmation par le Client de sa Commande. Les frais d'expédition et d'assurance, seront facturés en supplément du service « Recherche Objet(s) perdu(s) » et seront indiqués avant validation de la Commande.

**Livraison :** Désigne l'expédition des Objet(s) retrouvés confiée au Prestataire et dont la livraison est assurée par la Poste (France, Outre-Mer, international).

**Délai d'expédition :** Désigne le nombre de jours ouvrés, dont dispose le Prestataire pour adresser le(s) Objet(s) retrouvés à l'adresse renseignée par le Client.

**Assurance optionnelle Ad Valorem de(s) Objet(s) :** Désigne la faculté offerte au Client, lors de l'enregistrement de sa Commande, d'assurer l'expédition de(s) Objet(s) retrouvés par le Prestataire, en souscrivant à l'Assurance Ad Valorem proposée par la Poste pour les envois effectués en Colissimo.

**Site internet :** Désigne le site internet au départ duquel le Prestataire « BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE » commercialise sa prestation de service de recherche, identification et envoi de(s) Objets perdus par le Client, accessible à l'adresse URL : <https://lostandfound.bagmobile.fr/>

### **1.3. Domaine d'application des Conditions Générales de Vente**

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées Conditions Générales de Vente (CGV) définissent l'intégralité des droits et obligations de « BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE », ci-avant désignée et dénommée le Prestataire et ses Clients dans le cadre de la vente des prestations de services « lostandfound.bagmobile.fr ».

Ces conditions générales de vente précisent notamment les conditions de commande, de paiement, d'expédition des Objet(s) perdu(s) par le(s) Client(s) et retrouvés par le Prestataire.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserves, à l'ensemble des prestations proposées par BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE sur son site : <https://lostandfound.bagmobile.fr/>

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

En conséquence, le fait pour le Client de passer commande de la prestation proposée par BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa Commande.

Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

BAG MOBILE AÉROPORT DE MARSEILLE se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente.

Néanmoins, les Conditions Générales de Vente applicables à la Commande sont celles acceptées par le Client au moment de la passation de la Commande. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont complétées par les « Mentions légales & Conditions Générales d'Utilisation du Site ».

**Article 2 : Description et accès au Service Objets perdus/retrouvés**

Le Prestataire gère le Centre de services de l'Aéroport Marseille Provence et notamment les Objets trouvés dans l'enceinte de l'Aéroport de Marseille Provence et les enregistre dans sa base de données dès leurs dépôts.

Le Prestataire propose un Service complémentaire dénommé « lostandfound. bagmobile » pour identifier dans sa base de données d'Objets perdus, ceux qui lui sont signalés comme perdus dans l'Aéroport de Marseille Provence et ses dépendances.

Après la demande de recherche du Client par l'envoi du formulaire « Déclarer un Objet perdu », comportant un descriptif des objets auquel peut être joint un fichier photos, pour faciliter le rapprochement entre les objets signalés perdus et ceux déposés en consigne, le Prestataire dispose d'un délai de trente (30) jours pour informer le Client par mail que le(s) Objets déclarés comme perdus par un Client ont été retrouvés.

À compter du courriel du Prestataire informant le Client que le(s) Objet(s) signalés perdus ont été retrouvés, ce dernier dispose de trente (30) jours pour opter sur les conditions de leurs remises :

- Soit en venant les récupérer à la Consigne de l'Aéroport de Marseille Provence, dans les trente (30) jours de la réception du mail (tous les jours entre 05.00h et 19.00h) ;

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

- Soit en optant pour une expédition à domicile à l'adresse qu'il a renseignée

**Article 3 : Fin du Service Objets perdus/retrouvés**

**3.1** Trente (30) jours après l'envoi du formulaire, si le Prestataire n'a pas notifié au Client que le(s) Objet(s) signalés perdus ont été retrouvés, la demande de recherche du Client sera sortie de la base de données du Prestataire pour être archivée.

**3.2.** Trente (30) jours après l'envoi du courriel du Prestataire informant le Client que le(s) Objets perdus ont été identifiés, si ce dernier ne s'est pas manifesté et n'a pas opté pour un mode de restitution (remise en boutique ou/expédition) :

Le(s) Objet(s) trouvés mais non réclamés seront, selon une procédure réglementée, en fonction de leurs natures et de leurs valeurs :

- Soit donnés à des œuvres caritatives (accessoires vestimentaires de type ceintures, bonnets, écharpes, gants, gilets) ;
- Soit remis au service des objets trouvés (papiers d'identité, carte de paiement) à l'adresse suivante : 41, Boulevard de Briançon, 13003 MARSEILLE - ☎ : 04.91.50.26.60
- Soit remis au service des Domaines - Commissaire aux ventes de Marseille (objets de valeurs, high-tech, électronique, sacs et bagages, bijoux, etc.,) à l'adresse suivante : 27, Rue Liandier - 13008 MARSEILLE - ☎ : 04.13.94.85.70

**3.3.** Trente (30) jours après le choix opéré par le Client pour le « retrait de(s) Objet(s) retrouvés en Consigne, ce dernier doit les avoir récupérés.

Passé ce délai, le(s) Objet(s) trouvés et réclamés mais non récupérés suivront la procédure ci-avant décrite.

**Article 4 : Confirmation de la Commande – signature électronique - preuve de la transaction**

Le Client dispose de trente (30) jours, après avoir été informé que le(s) Objet(s) ont été retrouvés, pour choisir sur le site du Prestataire, leurs modes de restitution.

En fonction de son choix, le Client devra remplir les champs du formulaire qui lui sont proposés.

Pour que la commande soit validée, le Client devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, **« J'ai lu et j'accepte les conditions générales »** et, il devra choisir,

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE « LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

- Soit, pour un retrait de(s) Objet(s) auprès de la Consignes à bagages de l'Aéroport Marseille Provence, Hall A, Zone des Départs, Terminal N°1, selon les horaires d'ouverture ;
- Soit, pour un envoi de(s) Objets à une adresse de livraison dûment renseignée (nom du destinataire, numéro de la voie, bâtiment, étage, code postal et si possible numéro de téléphone portable) pour une parfaite remise de(s) Objet(s).

Le Client s'engage à vérifier l'exactitude des informations qu'il communique et à corriger les éventuelles erreurs avant toute validation de commande.

**La Commande sera considérée comme définitive :** Après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire par courrier électronique, du récapitulatif de sa commande et des modalités de livraison (si option expédition choisie) et, après encaissement par le Prestataire de l'intégralité du prix.

Toute commande vaut acceptation des prix (frais d'envoi inclus) et de la description de(s) Objets à restituer ou à expédier au Client.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur les renseignements donnés par le Client, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la restitution ou l'expédition de(s) Objet(s) jusqu'à la résolution du problème.

L'annulation de la commande et son éventuel remboursement seront alors effectués.

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du Client.

Le Client accepte que les présentes « Conditions Générales » et « la confirmation de sa commande » lui soient fournies sur support durable. Ces documents lui seront communiqués par e-mail.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

### **Article 5 : Prix & Paiement de la Commande passée**

#### **5.1. Prix**

Les prix de vente des Prestations en ligne sur le Site de <https://lostandfound.bagmobile.fr> indiqués en euros, sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la Commande.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

Les frais d'expédition et d'assurance seront facturés en supplément du prix de la prestation et seront indiqués avant l'enregistrement de la Commande par le Client.

Les différentes modalités d'expédition sont prévues ci-après (Cf. article 6) et sont rappelées sur le Site ; elles peuvent être modifiées à tout moment par le Prestataire.

Les prix comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable au jour de la Commande, tout changement du taux applicable sera automatiquement répercuté sur le prix des prestations proposés par BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE au sein de son Site.

Les tarifs en vigueur au jour des présentes Conditions Générales de Vente sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

1. Prix de la prestation : Objets perdus/retrouvés : 12,00 € TTC (payable en Consigne lors du retrait) ;
2. Frais d'envoi (Colissimo) : Les prix sont fonction du poids, de la taille, de la nature de(s) Objets (fragiles, volumineux, etc.,) et du pays de destination et comprennent un tarif minimum de : 18,00 € TTC/par Objet expédié.
3. Option indemnisation Ad Valorem de la Poste : Le Client pourra choisir d'assurer son envoi au prix de 12,00 € TTC assurance valeur jusqu'à 1 000 €/par envoi.

## **5.2. Mode de paiement**

Le Client a la possibilité de régler sa Commande sur le Site et/ou en Consigne (option retrait en Consigne) dans les conditions visées ci-dessous.

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement, la passation de la commande implique le règlement du Client.

Le Client garantit au Prestataire qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de règlement qu'il aura choisi pour sa Commande, lors de l'enregistrement de la Commande.

Le règlement effectué comptant et, en totalité lors de la passation de la commande repose sur une technologie de paiement sécurisée SSL et/ ou SET, assurée par des prestataires extérieurs au Prestataire.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE « LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

Les cartes bancaires acceptées sur le Site sont les suivantes : Carte Bleue, Visa, American Express et Master Card. Le paiement par Carte Bleue est disponible via les réseaux Visa et MasterCard. Ces cartes de paiement doivent être délivrées par un établissement bancaire ou financier situé dans l'Union Européenne ou à Monaco.

Le(s) Client(s) qui utilisent un équipement sous iOS peuvent également régler leur commande réalisée sur l'application mobile via Apple Pay avec une carte bancaire active.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement.

Le Prestataire a mis en place une procédure de vérification des commandes destinée à assurer qu'aucune personne n'utilise les coordonnées bancaires d'une autre personne à son insu.

Dans le cadre de cette vérification, il pourra être demandé au Client d'adresser par courriel au Prestataire une copie d'une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. La commande ne sera alors validée qu'après réception et vérification par le Prestataire des pièces envoyées.

Les paiements effectués par le(s) Client(s) ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Prestataire.

### **Article 6 : Conditions, délais de livraison, assurance optionnelle « Ad valorem » jusqu'à 1 000 €**

#### **6.1. Mode de livraison à domicile (Colissimo)**

**Colissimo France & Colissimo Outre-Mer avec distribution contre signature** : la distribution du colis s'effectuera à l'adresse indiquée par le Client et remise au Service de la Poste, contre la signature du destinataire ou celle de toute personne attachée à son service ou demeurant avec lui ou mandatée spécialement.

Le colis pourra être également remis selon tout autre mode de mise à disposition convenu entre La Poste et le destinataire. En cas d'impossibilité de livrer le colis, un avis de mise en instance indiquant les coordonnées du site où retirer le colis sera déposé dans la boîte aux lettres. A l'initiative de la Poste, une (des) nouvelle(s) présentation(s) du colis est (sont) possible(s).

**Colissimo à l'international** : Selon le pays d'envoi, les colis pourront bénéficier des offres « Colissimo » prévoyant une livraison à domicile contre signature.

#### **6.2. Délais de livraison**

Les délais de livraison commencent à courir dès la Confirmation de Commande, soit :

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

**1°) Délai de préparation des envois en France métropolitaine, Monaco, intra-Outre-Mer : 5 jours ouvrés, après confirmation de la Commande ;**

+

Délai de livraison à domicile (standard) : 2 à 4 jours ouvrables

**2°) Délai de préparation des envois à l'international (traitement en douane) : 8 jours ouvrés, après confirmation de la Commande ;**

+

Délai de livraison à domicile (standard) : 3 à 8 jours ouvrables

**3°) Délai de préparation des envois pour l'Outre-Mer (traitement en douane) : 8 jours ouvrés, après confirmation de la Commande ;**

+

Délai de livraison à domicile (standard) : 11 à 31 jours ouvrables

**Assurance optionnelle Ad Valorem jusqu'à 1 000 € :** Lors de la passation de sa commande, le Client pourra souscrire l'assurance Ad Valorem proposé par la Poste pour les envois effectués en Colissimo et valable sur toutes les destinations. Cette assurance assure spécifiquement la valeur du colis jusqu'à 1 000 € en cas de perte ou d'avarie de(s) Objet(s) expédiés par le Prestataire.

### **6.3. Retrait Objet(s) retrouvés en Consigne**

Le Client peut lors de la passation de sa commande, opter pour un retrait de(s) Objet(s) trouvés par le Prestataire au Service des Consignes de l'Aéroport Marseille Provence.

Les Objet(s) trouvés sont à la disposition du Client dans le Centre de Services de BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE (Consigne) selon les horaires d'ouverture mentionnés lors de la passation de sa commande et rappelé dans l'e-mail récapitulatif de la commande, pendant les trente jours (30) suivants.

### **Article 7 : Droit de rétractation**

Selon les modalités de l'article L221-18 du Code de la Consommation « *Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25* ».

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour : De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 dudit Code.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

En cas de litige concernant l'exercice du droit de rétractation, la charge de la preuve pèse sur le consommateur conformément à l'article L221-22 du Code de la consommation.

Aux termes de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour : *« les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétraction et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ».*

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint et également disponible sur le site ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé au Prestataire aux coordonnées postales ou mail indiquées à l'article premier des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

**Article 8 : Réclamation – Garanties**

Le Client bénéficie d'une garantie de conformité des Prestations effectuées par le Prestataire et en lien avec l'expédition de(s) Objet(s) retrouvés à l'adresse mentionnée par le Client lors de la passation de sa Commande et selon ses instructions.

En cas de non-conformité dûment prouvée par le Client, ce dernier pourra obtenir le remboursement du prix correspondant.

Par ailleurs, le Client peut demander le remboursement de sa commande dans l'hypothèse où l'expédition réalisée par le Prestataire n'est pas conforme aux instructions du Client. Toute réclamation doit être adressée au service clientèle du Prestataire à l'adresse suivante :

**Société « BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE »**  
Boîte postale 15 – 13727 MARIIGNANE CEDEX.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

**Article 9 : Limitation de responsabilité**

L'intervention du Prestataire se limite uniquement à identifier dans le(s) Objet(s) trouvés qui lui sont déposés, le(s) Objet(s) perdus et signalés par le Client et dûment décrits sur son Site internet et de les lui restituer selon ses instructions et après vérifications.

A ce titre, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens concernant la recherche et l'identification de(s) Objet(s) perdus et signalés par le Client sur son site.

La responsabilité de BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE ne sera pas engagée en cas de faute ou négligence imputable au Client sur les renseignements communiqués pour identifier le(s) Objet(s) perdus, ni sur ses erreurs lors de la saisie des informations obligatoires.

En outre, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable si le contenu de(s) Objet(s) retrouvés et restitués au Client, a totalement ou partiellement été endommagé ou a disparu, notamment argent liquide, carte de paiement, objets de valeurs et sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive.

De même, le Prestataire n'est pas responsable si le(s) Objet(s) retrouvés d'un Client ont subi des dommages causés par un tiers ou par tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE devait être établie et retenue, à raison d'un préjudice subi par le Client et imputable exclusivement à la passation et au traitement de sa Commande, celle-ci est limitée au montant de la commande qu'il a payé à BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE.

Toute réclamation déposée contre BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE doit être formulée dans les trois (3) mois suivant la restitution au Client de(s) Objet(s) retrouvés.

**Article 10 : Informatiques et Libertés**

BAG MOBILE AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE collecte des données personnelles du Client. Les finalités, destinataires, durées de conservation et conditions dans lesquelles le Prestataire collecte et traite les données personnelles sont présentées dans « Mentions Légales – Conditions Générales d'Utilisation du Site », qui détaille l'ensemble des informations relatives au traitement des données personnelles ainsi que les droits des personnes concernées en lien avec ces traitements.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

Le(s) Client(s) dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition concernant les données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé dans les conditions présentées dans « Mentions Légales – Conditions Générales d'Utilisation du Site ».

En cas de litige concernant l'utilisation des données personnelles, le consommateur peut effectuer une réclamation auprès de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés).

**Article 11 : Litiges & Médiation**

Pour toute réclamation, le Client est invité à contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail du Prestataire indiquée à l'article 1 des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En l'espèce, le médiateur désigné est :

MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80303, 75823 Paris Cedex 17.

E-mail : <http://www.mtv.travel>

Le Client est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litige à l'adresse (RLL) :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.trader.campaign&lng=FR>

**Article 12 : Propriété intellectuelle**

Le contenu du site <https://lostandfound.bagmobile.fr> est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SERVICE  
« LOST AND FOUND BAG MOBILE »**

(Version en vigueur au.2023)

**Article 13 : Droit applicable - Langue**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et, les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

**Article 14 : Non-validation partielle**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

**Article 15 : Non-renonciation**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

**Article 16 : Titre**

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.